

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16 novembre 2010

L'an deux mille dix le seize novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

Nombre de membres afférent au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10

PRESENTS : PIEDNOIR Yves - COURALET Catherine - JAYMOT Sylvie - LALANNE Frédéric - LEMBEGE Patrick
LEBLANC Jean Simon - PECCOL Louis - THEULE Jean - TOUZEAU Sandra - VOINIER Pascal

Date de la convocation : 08.11.2010

Ordre du jour :

- Travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie
- Travaux d'aménagement des allées du nouveau cimetière
- Modification du budget - section d'investissement
- Incorporation et classement dans le domaine public de la voirie, des espaces verts, des parkings et de l'éclairage public du lotissement « Peyrot »
- Redevance du domaine public : T.I.G.F des années 2007 – 2008 – 2009
- Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de communes de Lacq
- Utilisation de la salle des fêtes de la Commune de Labastide-Monréjeau par les associations et les administrés de la commune de Labastide-Cézeracq
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 7 septembre 2010.

DELIBERATION N° 1

TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été conclu par procédure adaptée la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la Mairie avec les entreprises :

Lot n°1 – BOURDET	– montant du marché :	33 356,35 € HT
Lot n°2 – LES COUVERTURES D' AQUITAINE	– montant du marché :	28 538,05 € HT
Lot n°3 – MIROITERIE DU GAVE	– montant du marché :	687,00 € HT
Lot n°4 – NAYA	– montant du marché :	5 165,20 € HT
Lot n°5 – SPEM	– montant du marché :	1 223,45 € HT
Lot n°7 – INEO AQUITAINE SUD	– montant du marché :	8 360,25 € HT
Lot n°8 – GITTARD	– montant du marché :	3 677,32 € HT

Des travaux modificatifs (options), supplémentaires ou en moins-value s'avèrent nécessaires.
Un avenant n°1 a été préparé pour chaque entreprise.

Monsieur le Maire dépose les avenants sur la table du conseil et lui demande de se prononcer à ce sujet et de l'autoriser à signer les avenants.

Le Conseil Municipal, après avoir consulté les avenants, entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DONNE SON ACCORD Pour les travaux modificatifs (options), supplémentaires ou en moins-value, entraînant :

➤ Une augmentation des marchés des entreprises :

Lot n°1 – BOURDET	1 200,00 € HT
Lot n°3 – MIROITERIE DU GAVE	1 296,00 € HT
Lot n°4 – NAYA	1 687,20 € HT
Lot n°5 – SPEM	394,50 € HT
Lot n°7 – INEO AQUITAINE SUD	2 099,74 € HT
Lot n°8 – GITTARD	1 148,11 € HT

➤ Une moins-value du marché de l'entreprise :

Lot n°2 – COUVERTURE D'AQUITAINE	1 371,82 € HT
----------------------------------	---------------

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan des dépenses de l'opération intégrant l'avenant n°1 :

- Montant HT évalué : 147 667,00 €
- Montant HT réalisé : 128 875,32 €

DELIBERATION N° 2

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ALLEES DU NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été conclu, par procédure adaptée, la réalisation des travaux de l'aménagement des allées du nouveau cimetière avec l'entreprise REY BETBEDER pour un montant de 38 070 € HT.

Des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires à hauteur de 2 300,64 € HT.

Il s'agit de l'augmentation des surfaces en enrobé et en béton désactivé et de la mise en place de bordures P1 à l'entrée du cimetière.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire a signé l'avenant correspondant.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan des dépenses de l'opération intégrant l'avenant :

- Montant HT engagé : 38 070,00 €
- Montant HT réalisé : 40 370,64 €

DELIBERATION N° 3

MODIFICATION DU BUDGET : SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la section d'investissement, à l'article 132 (subvention d'équipement) avait été inscrite la subvention du conseil général pour un montant de 29 533 € or notre dossier de demande de subvention sera présenté en janvier 2011.

A l'inverse, la subvention globale d'équipement n'avait pas été inscrite au budget puisqu'elle n'avait pas été confirmée. Or, en juillet 2010, la commune, par un arrêté attributif de subvention du 9 juin 2010, s'est vu attribuer la somme de 29 531,40 € pour la rénovation du bâtiment de la Mairie.

Pour conserver l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de procéder à la modification du budget primitif de l'exercice 2010 de la façon suivante :

Section d'investissement :

Article 132 (subvention d'équipement)	:	- 29 533,00 €
Article 1341 (Dotation Globale d'Equipement)	:	+ 29 531,00 €
Soit un écart de	:	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 2,00 €

A compenser par 2,00 € pris sur l'article 10223 de la Taxe Locale d'Equipement

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative.

DELIBERATION N° 4

INCORPORATION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS, DES PARKINGS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « PEYROT »

En date du 8 septembre 2009, le Conseil Municipal avait décidé :

- d'incorporer et de classer dans le domaine public la voirie, les espaces verts, les parkings et l'éclairage public du lotissement « Peyrot ».
- et de soumettre le projet à l'enquête publique.

L'impasse de la Camiasse étant ouverte à la circulation publique, le projet d'enquête publique n'est plus nécessaire – cf article L 141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE D'acquérir à titre gratuit les équipements communs du lotissement Peyrot

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération notamment de mettre à jour le plan et le tableau de classement des voies communales et de rédiger l'acte en la forme administrative constatant le transfert de propriété.

DELIBERATION N° 7

TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES

La commune de Labastide-Cézeracq et la commune de Labastide-Monréjeau dispose chacune d'une salle des fêtes mise à disposition de leurs associations, des administrés résidant dans la commune et des non résidants dans la commune suivant des modalités et une tarification propre à chaque commune.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE Si, pour différentes raisons, une association ou un administré résidant dans la commune de Labastide-Cézeracq ne peut pas disposer de la salle des fêtes de sa commune, elle ou il sollicitera la commune de Labastide-Monréjeau pour utiliser la salle des fêtes de la commune qui, en fonction de la disponibilité, sera louée suivant les modalités et la tarification appliquées aux associations et aux administrés résidants dans la commune de Labastide-Monréjeau, pour autant que le Conseil municipal de la commune de Labastide-Cézeracq applique la même disposition vis-à-vis des associations et des administrés résidants dans la commune de Labastide-Monréjeau pour utiliser, en fonction de la disponibilité, la salle des fêtes de Labastide-Cézeracq.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

➤ **Mise en souterrain des réseaux du chemin de l'Eglise**

Suite aux différentes démarches de Monsieur le Maire, les choses semblent avancer pour s'effectuer dans les meilleurs délais.

➤ **Travaux sur la voie communale**

le 21 octobre dernier, le Directeur des Services Techniques de la Communauté des Communes a présenté à la Commission Voirie les travaux qui seront effectués route des trois Maires (depuis l'intersection chemin d'Urdoes et l'intersection chemin Pastouret / chemin de la Mairie) et du Cami Salié (à l'intersection du chemin Tachoire et de l'impasse Pélique).

Après examen des données, la commission voirie a accepté les propositions de la Communauté des Communes.

➤ **Sécurisation du carrefour RD817 / VC n°2 à Labastide-Cézeracq**

En collaboration avec la Mairie de Labastide-Cézeracq, un courrier a été fait au Vice Président du Conseil Général.

➤ **Internet haut débit**

Une lettre de remerciement a été faite au Président de la Communauté de Communes de Lacq pour l'installation du sous-répartiteur sur la commune.

Aucune remarque particulière des administrés n'est parvenue à la Mairie.

➤ **Spectacle bibliothèque**

Un spectacle pour les enfants est prévu le 8 mai 2011. Ce dernier sera pris en charge par le Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique.

➤ **Travaux divers**

A l'école, les travaux de peinture et l'installation des volets roulants sont achevés.

➤ **Achat de jeux pour aire de jeux**

Monsieur le Maire a reçu l'adhésion du Conseil Municipal pour engager une réflexion sur le changement éventuel de certains équipements situés sur l'air de jeux des enfants.

La présente séance comprend sept délibérations.